

M. J. T. SCHELL : Je ne le saurais dire, et cela ne fait aucune différence. Mais j'ai dit quel total représentent les prêts faits dans ces endroits.

M. LANCASTER : L'honorable député a-t-il puisé ce renseignement dans les rapports des banquiers intéressés dans ces prêts ?

M. J. T. SCHELL : J'ai pris la précaution de me faire donner ce renseignement directement par des gens qui savent à quoi s'en tenir.

M. BARR : L'honorable député voudrait-il me dire qui sont ces gens-là ?

M. J. T. SCHELL : Je tiens ce renseignement d'un des représentants de l'association des banquiers du Canada, et je désirais détromper ceux qui pensent que c'est de l'argent canadien qui a été prêté en dehors du Canada. Je suis sûr que l'ex-ministre des Finances (M. Foster) pourrait nous dire quel est l'équivalent de la somme. Mais sans obtenir de renseignement exact, je puis toujours bien dire que ce pays doit se compter très heureux de ne pas avoir pour ministre des Finances l'honorable député de Grey-est (M. Sproule).

M. LANCASTER : Quel est d'après l'honorable député le renseignement exact au sujet du lieu où est cet argent ?

M. J. T. SCHELL : Il y a deux ou trois fois que je vous le donne.

M. LANCASTER : Je puis être obtus, mais j'ai demandé à l'honorable député de nous dire quelle partie de cette somme a été prêtée en Angleterre et quelle partie à New-York, s'il ignore qu'il n'en a pas été prêtée à New-York, qu'il nous dise combien il en a été prêtée en Angleterre ?

M. J. T. SCHELL : J'ai dit "prêtée en dehors du Canada" en tout et partout.

M. LANCASTER : Où cet argent a-t-il été prêté et dans quelle proportion ?

M. J. T. SCHELL : L'argent canadien n'est pas prêté en dehors du Canada.

M. LANCASTER : Jusqu'à quel point l'honorable député de Grey-est a-t-il raison, si tant est qu'il a raison ?

M. J. T. SCHELL : Il a tout à fait tort.

M. SPROULE : Je tiens mon renseignement directement d'un banquier qui a une expérience de près d'un quart de siècle, et il doit savoir tout aussi bien que l'honorable député ce qu'il dit.

M. J. T. SCHELL : Non.

M. DUNCAN ROSS : Est-il vrai que les banques canadiennes aient avancé au public canadien des sommes d'un chiffre supérieur aux dépôts confiés par le public à ces banques ?

M. J. T. SCHELL : Oui.

M. DUNCAN ROSS : Jusqu'à quel chiffre ?

M. J. T. SCHELL : Les banques autorisées ont prêté au public canadien \$630,261,000 ; le public canadien a déposé dans les banques canadiennes \$570,000,000. Les sommes prêtées par les banques canadiennes au peuple canadien dépassent de \$42,974,000 les sommes déposées par le public canadien dans ces mêmes banques.

M. SPROULE : Et que dites-vous des émissions de monnaie fiduciaire que ces banques ont faites, avec notre autorisation ?

M. J. T. SCHELL : C'est là leur propre affaire.

M. LANCASTER : Il s'agit de billets promissaires.

M. GEO. TAYLOR (Leeds) : C'est certainement un spectacle édifiant de voir que le Gouvernement, après avoir, dix années durant, proclamé sur les toits, que le remarquable progrès réalisé par le pays et sa prospérité sont l'œuvre du Gouvernement même, cherche à se soustraire à la responsabilité de la crise financière qui sévit aujourd'hui. Il n'a pas voulu tenir compte à la Providence de cette prospérité ; la Providence, disait-il, n'y était pour rien ; or, maintenant que les jours mauvais sont arrivés, qui en est donc responsable ? Le Gouvernement n'avait nullement le droit de s'attribuer le mérite de cette prospérité ; mais, à coup sûr, il est responsable des temps durs qui règnent aujourd'hui.

L'hon. M. EMMERSON : Les temps ne sont pas durs, maintenant.

M. TAYLOR : Qui dit cela ?

L'hon. M. EMMERSON : C'est moi qui l'affirme.

M. TAYLOR : Ceux qui émargent au budget de l'Etat prétendent peut-être cela ; mais le public, lui, n'est pas de cet avis.

L'hon. M. EMMERSON : Je ne vis point au crochet de l'Etat.

M. TAYLOR : Vous le faisiez, il n'y a pas longtemps, et si je ne me trompe, vous allez bientôt toucher quelque rente. Ces spéculations sur les terrains au Nouveau-Brunswick, doivent rapporter des bénéfices.

L'hon. M. EMMERSON : Je prie mon collègue de retirer ces paroles.

M. TAYLOR : Mais volontiers, mon cher collègue ; c'est un simple badinage de ma part.

L'hon. M. EMMERSON : Ces badinages, faits de gaîté de cœur, sont souvent plus cruels que tout le reste. Vous promettez de ne plus récidiver ?

M. TAYLOR : Je sais que nos hommes d'affaires sentent la gêne des temps durs. La prospérité règne chez les cultivateurs,